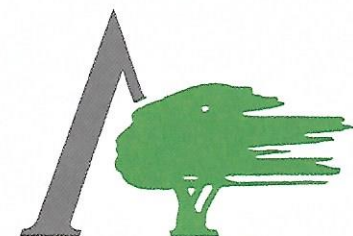


Le 29 AVR 2019



AULNAY-SOUS-BOIS

Direction des Affaires Juridiques
Et de la Commande Publique

Nos réf : DAJCP/6/2019
Affaire suivie par : E. CLASS
N° de poste : 01.48.79.62.79

AULNAY ENVIRONNEMENT
Monsieur R-A BOUGOURD, Président
BP91
93622 AULNAY-SOUS-BOIS CEDEX

Objet : Demande de communication de documents administratifs

Envoi par LRAR n° 1A 153 130 6720 6

Monsieur,

Vous avez sollicité la communication des documents administratifs suivants :

« L'étude préalable du cabinet Richez & associés portant sur Val Francilia et constituant un schéma directeur avec ses scénarios économiques. »

Une instruction de votre demande est nécessaire.

Votre demande a été reçue le 15 avril 2019. Elle est susceptible de donner lieu à une décision implicite de rejet si nous n'avons toujours pas répondu à la date du 15 mai 2019.

Vous disposerez d'un délai de deux mois, à compter de la date de notification d'une décision expresse de refus ou en cas de silence de notre part à la date du 15 mai 2019, pour saisir la CADA, commission d'accès aux documents administratifs (art. R. 343-1 du code des relations entre le public et l'administration).

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire,

Bruno BESCHIZZA

HÔTEL DE VILLE